

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carol Levesque	Numéro de permis 2003898	Date d'inspection Le 26 juillet 2023	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Amis		Numéro de téléphone (506) 739-9062	
Adresse 27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des toilettes, du changement de couche, de l'aire de repos (matelas), de l'alimentation, de la désignation (faire 10hrs d'ici la mi-octobre 2023) ainsi que de l'aire de jeu extérieur (matériels et équipements).
Observation de la collation (compote)
Les enfants vont à l'extérieur lors de ma visite.
Discussion avec l'exploitante, celle-ci m'informe que toutes les structures de jeu extérieur ont la surface protectrice nécessaire.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 juillet 2023

Date

original signé par

Carol Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 juillet 2023

Date